



Rapport d'étape

Titre du projet	Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à travers le renforcement des capacités nationales au Maroc, en Mauritanie et en Tunisie.
Pays ou région cible	Maroc, Mauritanie et Tunisie
Code budgétaire de l'UNESCO et référence du donateur s'il y a lieu	199GLO4000.9
Source de financement	La contribution volontaire et supplémentaire du Royaume de Norvège au Fond du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO
Budget total approuvé et dépenses autorisées pour l'année en cours	241 058 dollars des États-Unis d'Amérique
Période sur laquelle porte le rapport	novembre 2014 - octobre 2015
Agent d'exécution	UNESCO
Partenaires de la réalisation	Ministères de la culture en Mauritanie, au Maroc et en Tunisie
Date de début du projet	juillet 2013
Date d'achèvement du projet prévue	juin 2016
Secteur responsable	Secteur de la culture
Nom de la personne qui établit le rapport	Mohamed Ould Khattar, Sanae Allam

I. RÉSUMÉ ET HISTORIQUE

Les premiers cycles de mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) ont révélé le besoin des États parties d'acquérir une compréhension plus complète des différents mécanismes établis en vertu de cet instrument juridique et de développer les ressources humaines et les savoir-faire techniques nécessaires à sa mise en œuvre efficace. Les États parties ont eux-mêmes reconnu ces besoins et ont demandé à ce que leurs efforts de sauvegarde soient soutenus par l'UNESCO à travers des activités de renforcement des capacités sur les différents aspects de la Convention.

Depuis la ratification de la Convention en 2006, le Maroc, la Mauritanie, et la Tunisie ont déployé des efforts importants pour la prise en compte de la composante immatérielle du patrimoine et pour la mise en place de dispositifs d'application des principes de la Convention. Mais si chacun des pays de la sous-région dispose d'un cadre législatif et institutionnel consacré à la protection du patrimoine culturel, ils ne couvrent pas tous la dimension immatérielle. Par ailleurs, au niveau institutionnel, les pays du Maghreb disposent d'un cadre dédié au patrimoine culturel immatériel quel qu'en soit la forme et le statut (institut, service), qui veille à l'identification, la documentation et à la sauvegarde. Néanmoins, ces institutions ont besoin d'être renforcées par des ressources humaines et techniques afin qu'elles puissent efficacement mettre en œuvre des actions de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans l'esprit de la Convention. De plus, les professionnels de la sous-région s'accordent sur le fait qu'il y a au sein de leurs pays respectifs un manque au niveau de la formation et des compétences sur le patrimoine culturel immatériel et les mécanismes de sauvegarde normatifs et techniques, ce qui fragilise la mise en œuvre d'une politique efficace en la matière. Effectivement, à part les experts mentionnés qui ont une expérience solide de la Convention, il existe peu de personnes au sein des institutions et de la société civile capables d'assurer la relève pour la mise en œuvre de projets et de mesures de sauvegarde efficaces et garantissant un ancrage pérenne des pratiques de sauvegarde dans les politiques nationales.

Pour répondre à ces besoins significatifs, le bureau de l'UNESCO à Rabat a déployé la Stratégie globale de renforcement des capacités en matière de patrimoine immatériel développée par l'UNESCO depuis 2010 dans la sous-région Maghreb à travers le projet en objet afin d'accompagner la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie dans leurs efforts de sauvegarde de leur patrimoine immatériel, en s'appuyant sur les outils développés par la Stratégie et l'expertise des facilitateurs internationaux formés à ces mêmes outils dans le cadre de la Stratégie.

Trois objectifs immédiats sont visés par le projet :

1. Soutenir le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie dans l'accomplissement de leurs obligations nationales découlant de la Convention de 2003.
2. Développer la masse critique de capacités nationales, au sein des institutions gouvernementales et parmi les principaux acteurs de la société civile et des communautés du Maroc, de la Mauritanie et de la Tunisie.
3. Accroître les capacités des trois pays de la sous-région Maghreb afin qu'ils bénéficient des mécanismes de coopération internationale de la Convention, y compris l'assistance internationale du Fonds du patrimoine culturel immatériel.

À cette fin, durant la première phase du projet, une première série d'ateliers et de formations ont été effectués sur la mise en œuvre de la Convention de 2003 au niveau national et l'inventaire du patrimoine culturel immatériel avec la participation des communautés¹.

1. Voir le Rapport d'étape juillet 2013-novembre 2014 : <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/projets/sauvegarde-du-patrimoine-culturel-immateriel-a-travers-le-renforcement-des-capacites-nationales-au-maroc-en-mauritanie-et-en-tunisie-00281>

Le présent rapport couvre la période de novembre 2014 à octobre 2015.

II. DESCRIPTION DE L'EXÉCUTION DU PROJET POUR LA PÉRIODE DE RAPPORT

Conformément à la Stratégie globale de l'UNESCO de renforcement des capacités pour le patrimoine immatériel, et comme prévu sur le document de projet, une réunion à mi-parcours a été organisée pour faire le bilan de la première année et préparer les activités de la deuxième année. Le travail sur le terrain pour la préparation de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel avec la participation des communautés a été également lancé au niveau des trois pays bénéficiaires du projet. Deux autres ateliers sur la préparation des dossiers de candidatures et les demandes d'assistance internationales ont été tenu au Maroc et en Tunisie.

Les ateliers se sont appuyés sur les supports pédagogiques conçus par l'UNESCO sur la préparation des dossiers de candidatures et les demandes d'assistance internationales au titre du Fonds du patrimoine culturel immatériel.

Les ateliers ont été animés par Ahmed Skounti (Maroc) et Mohamed Ould Mohamed Lemine Bedjeu (Mauritanie), tous les deux formés par l'UNESCO parmi les 80 facilitateurs du Réseau international d'expert de l'UNESCO en patrimoine immatériel en présence des experts nationaux. Les ateliers se sont tenus en arabe et en français.

A. Réunion à mi-parcours du projet « Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à travers le renforcement des capacités nationales en Mauritanie, au Maroc et en Tunisie »

Dans le cadre du processus de mise en œuvre des activités du projet, le Bureau de l'UNESCO à Rabat a organisé à Casablanca au Maroc, du 23 au 25 février 2015 une réunion à mi-parcours qui a permis de :

- Dresser un bilan d'étape des activités organisées durant la première année du projet
- Évaluer les réalisations de la première année du projet, y compris les réussites et difficultés
- Recenser les facteurs ayant contribué au succès ou à l'échec de la mise en œuvre des premières activités, y compris en terme de durabilité.
- Identifier et évaluer les besoins à moyen et long terme, les objectifs à atteindre, les résultats attendus, les objectifs quantifiés notamment en termes d'impact par rapport à la situation de départ pour les activités de la deuxième année du projet
- Proposer des mesures visant à améliorer la qualité des activités et leur mise en œuvre
- Identifier des pistes de coopération entre les trois pays bénéficiaires du projet dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
- Concevoir des documents de projets relatifs au patrimoine culturel immatériel.

Trois experts nationaux des trois pays bénéficiaires du projets ainsi que des points focaux des ministères de la culture qui ont contribué à la mise en œuvre des activités organisées durant la première année du projet ont dressé ensemble avec l'UNESCO un bilan analytique des réussites et des difficultés, ont proposé des mesures visant à améliorer la qualité des activités restantes et ont réfléchi à la pérennisation des résultats à long terme.

B. Activités sur le terrain pour l'élaboration de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel avec la participation des communautés

Cette activité s'inscrit dans le cadre de la continuité de l'atelier de formation sur l'inventaire et constitue une phase pratique de conduite d'inventaires sur le terrain avec la participation des communautés.

Les participants sont chargés de collecter des informations sur le patrimoine culturel immatériel de la région sélectionnée en utilisant le questionnaire mis au point pendant l'atelier de formation organisé au préalable.

Le travail de terrain n'implique pas seulement de tester les compétences nouvellement acquises pour inventorier et documenter le patrimoine culturel immatériel, mais également de noter les défis rencontrés, en vue d'apporter de futures améliorations à la méthodologie de renforcement des capacités nationales.

L'accent est mis sur l'implication réelle de la ou les communautés concernées en adaptant si nécessaire la technique appropriée qui sera fondée sur la consultation des membres de la ou des communautés sur la définition de leur patrimoine culturel immatériel et des aspects qu'ils considèrent importants.

La documentation recueillie sur le terrain est centralisée au niveau du ministère de la culture-direction du patrimoine- afin d'assurer la restitution des produits issus du travail de terrain (sous forme de documents, archives informatiques, visuels, auditifs) aux partenaires nationaux et aux communautés concernées pour de fins de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel inventorié de la région.

1. Travail réalisé sur le terrain pour la préparation de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel avec la participation des communautés, Mauritanie.

Les participants à ce travail étaient au nombre de 10 personnes dont une jeune étudiante et 9 hommes dont un étudiant chercheur. Des associations et membres de communautés ont pris part également à ce travail dont les noms sont :

- Association mauritanienne pour la culture populaire
- Représentant Fondation Malouma, communauté
- Représentant Association Wentoude Rentoude, Communauté
- Représentant Association Soninkara Remo Kafu, Communauté

Le travail a duré six mois (avril 2015 à octobre 2015) dans trois régions en Mauritanie : **Nouakchott**, **Wilaya du Trarza** : Bareina, Nabaghiya, tekane et **Wilaya de Gorguol** :Kaedi, jewil ,jingui.

Ce travail pratique sur le terrain a permis aux participants d'appliquer les notions et les techniques acquises lors de l'atelier de formation : Les fiches d'inventaires préparées lors de l'atelier de formation ont été utilisées lors de ce travail sur le terrain, le consentement libre, préalable et éclairé a été recueilli lors de l'élaboration de l'inventaire, la participation de la communauté a été aussi active lors de ce processus.

2. Travail sur le terrain pour la préparation de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel avec la participation des communautés, Tunisie.

Pour la Tunisie, un contrat a été élaboré avec l'Agence de mise en valeur du patrimoine et de promotion culturelle pour un travail piloté par le Ministère de la culture et l'Institut nationale du patrimoine pour une période de six mois répartie sur deux échéanciers : un premier inventaire est fixé au mois décembre 2015 et un deuxième au mois de mars 2016.

Ce retard pour la mise en œuvre de cette activité est dû à trois facteurs principaux :

- Le changement de gouvernement qui a nécessité une remobilisation du nouveau personnel au niveau du Ministère de la culture ;
- La complexité de mener un travail qui dépend de trois institutions dans un même pays et implique donc une coordination accrue : la Direction générale du patrimoine au ministère de la culture, l'Institut nationale du patrimoine et l'Agence de mise en valeur du patrimoine et de promotion culturelle ;
- Les mesures de sécurité appliquées par le système des Nations Unies suite aux attentats qu'a connus les pays en juin 2015 et qui ont entraîné la suspension de toute activité des agences des Nations Unies en Tunisie pendant 3 mois du 29 juin au 29 septembre 2015.

Le travail sera organisé dans le Gouvernorat du Grand Tunis et impliquera la participation de dix participants ayant pris part aux trois ateliers de formations.

3. Travail sur le terrain pour la préparation de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel avec la participation des communautés, Maroc.

Le travail sur le terrain a commencé en mois d'octobre 2015, des discussions avec les directeurs régionaux de la culture ainsi que les membres du groupe qui effectuent ce travail ont eu lieu dans les mois précédents afin de lancer ce travail.

Les participants travailleront sur la région de Haouz de Marrakech, commune rurale de l'Ourika, Douars Tafza, Anrar, Taht Eddoum et Algueji pour une période de trois mois (octobre-décembre 2015) sachant que le premier trimestre de l'année 2016 sera consacré à la deuxième période du travail sur le terrain (janvier 2016-mars 2016) pour la région de souss Masa.

C. Ateliers de formation sur la préparation des dossiers de candidatures et les demandes d'assistance internationale

Cette activité est consacrée à un atelier national de renforcement des capacités sur les techniques de préparation des dossiers de candidatures aux Listes de sauvegarde urgente et représentative, de propositions au registre des bonnes pratiques de sauvegarde et de demandes d'assistance internationale. Cet atelier qui dure cinq jours est animé par deux facilitateurs choisis parmi le réseau de 80 facilitateurs formés par l'UNESCO à cet effet.

Un des objectifs recherchés dans le cadre de cet atelier étant de favoriser l'échange et le partage entre les gestionnaires du patrimoine culturel immatériel et les porteurs de ce patrimoine.

L'atelier sera organisé à Attar du 17 au 21 décembre 2015. Ce retard est dû à l'indisponibilité des facilitateurs internationaux et aussi au calendrier du Ministère de la culture qui n'a pas permis de tenir l'atelier à une date antérieure.

1. Atelier de formation sur la préparation des dossiers de candidatures et les demandes d'assistance internationale (NOM), Maroc, Casablanca, du 25 au 29 mai 2015

Cet atelier fait suite à l'atelier sur la mise en œuvre de la Convention au niveau national (IMP), tenu à Agadir du 26 au 30 mars 2013 et à l'atelier sur l'inventaire avec les communautés (INV), tenu à Marrakech du 20 au 27 mai 2014. L'atelier NOM s'est articulé autour de trois composantes principales : (i) présentation de la Convention et des exigences liées aux candidatures et demandes d'assistance internationale ; (ii) examen et évaluation de candidatures types et inscription d'éléments ; et (iii) identification d'un élément connu d'au moins un des participants et élaboration d'un résumé, d'une stratégie de participation des communautés au dossier de candidature et de quelques mesures de sauvegarde.

Les participants à l'atelier étaient au nombre de 16 personnes dont 7 femmes et 9 hommes. plus des deux tiers représentant l'administration (6 cadres centraux et 4 régionaux du Ministère de la Culture et un cadre central du Ministère de l'artisanat) tandis que les communautés et les ONG étaient représentées par 5 participants dont 2 sont à la fois membres de communautés et membres d'ONG). Un chercheur universitaire, en même temps président d'une ONG, a pris part à l'atelier.. La moitié des participants étaient nouveaux : 5 relevant de la Direction du patrimoine culturel, un conservateur régional du patrimoine, un chercheur travaillant sur une candidature pour inscription sur la Liste de sauvegarde urgente et une conservatrice de musée. La majorité des participants sont spécialistes du patrimoine culturel, dont une partie déjà parfaitement sensibilisée, ce qui a eu un impact positif sur leur participation et leur implication dans les travaux de l'atelier.

Plusieurs points ont été soulevés lors des débats et discussions :

- La transversalité des domaines du patrimoine culturel immatériel
- La nécessité d'un mécanisme de sauvegarde à mettre en place au niveau national
- Les défis liés à l'identification de la communauté
- Pourquoi ne choisit-on pas les éléments candidats à la reconnaissance internationale sur la base de leur valeur?
- L'importance de la documentation des éléments du patrimoine culturel immatériel
- Le passage de la transmission non formelle à la transmission formelle du patrimoine culturel immatériel

L'atelier NOM, comme les ateliers précédents, a été profitable aux participants et aux facilitateurs. Il leur a permis de prendre toute la mesure de la complexité et de la particularité du processus de préparation des candidatures pour inscription sur les listes de la Convention de 2003. L'implication et la participation des communautés sont considérées non seulement comme souhaitables mais comme obligatoires. La difficulté de définir une communauté, de la circonscrire, ajoute au défi que pose le processus. Enfin, les participants ont pleinement intégré que l'objectif final demeure la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et non l'inscription en soi. Les travaux d'identification, de définition, d'inventaire et de recherche sont des étapes dont la finalité est le renforcement ou la revitalisation de la viabilité des éléments du PCI grâce à la transmission et à la pratique.

2. Atelier de formation sur la préparation des dossiers de candidatures et les demandes d'assistance internationale, Tunisie, Hammamet du 02 au 06 novembre 2015

Cet atelier, comme celui organisé au Maroc, vise à former des cadres du Département de la culture, des chercheurs des représentants des autorités locales, des représentants d'ONG et des membres des communautés sur le travail de la préparation des dossiers de candidature pour l'inscription d'éléments du PCI sur la liste de sauvegarde urgente (LSU) et sur la Liste Représentative (LR), ainsi que de demandes d'assistance internationale, conformément aux dispositions de la Convention de 2003 et de ses Directives opérationnelles pour la mise en œuvre de cette convention.

Cet atelier de 5 jours a permis de doter les participants des connaissances et compétences de bases pour avoir vue d'ensemble du processus de candidature ; la présentation des formulaires des candidatures ; l'étude et l'examen des versions initiales et finales des candidatures préparées à cet effet ; la description d'éléments du PCI, la rédaction avec comme exemple d'un résumé pour la candidature de la Danse du sabre ; l'implication et la participation des communautés aux candidatures.

Le nombre des participants était de 23 personnes dont 9 femmes et 14 hommes : des représentants de l'Institut national du patrimoine, de la Direction du patrimoine au Ministère de la culture, des membres des ONG locales, des communautés, et des pratiquants d'éléments de PCI.

Plusieurs points ont été soulevés lors des débats et discussions, dont :

- La participation des communautés dans le processus de la préparation des dossiers de candidatures
- Le rôle de l'État dans le processus de préparation des dossiers de candidatures
- La souveraineté de l'État et le classement d'un élément du PCI
- La définition de la communauté
- Les plans de sauvegardes du PCI

Cet atelier a permis aux participants d'assimiler les techniques et les outils de préparation des dossiers de candidatures aux deux listes. Les exercices pratiques ont été très utiles car ils ont permis des échanges et des débats fructueux entre les participants.

III. PROGRÈS ACCOMPLIS VERS L'OBTENTION DES RÉSULTATS

Les activités de ce projet contribueront à atteindre l'Axe d'Action 2 de l'Objectif stratégique 8 du 37 C5 « soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles par la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et l'avènement d'industries culturelles et créatives » et plus précisément le Résultat escompté 6 concernant le renforcement des capacités nationales pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

La mise en œuvre du projet au cours de la deuxième phase a permis d'informer et de former les partenaires nationaux sur les techniques de la préparation des dossiers de candidatures pour les deux listes de la Convention de 2003 ainsi que sur les demandes d'assistance internationale et elle a permis également un moment d'échange et de partage entre les trois pays bénéficiaires du projet.

La participation et la présence des communautés lors de ces ateliers ont été un élément important qui leur a permis d'échanger avec les institutions concernées sur les questions relatives au patrimoine culturel immatériel. Le bon déroulement des ateliers a ainsi favorisé le rapprochement entre les autorités officielles et ces acteurs permettant d'établir une confiance mutuelle permettant d'agir dans la complémentarité.

IV. Durabilité

Ce projet a été conçu pour maximiser sa durabilité et son effet multiplicateur. En effet, il vise à créer dans chaque pays un socle durable pour la sauvegarde du patrimoine immatériel et la mise en œuvre de la Convention, reposant sur un niveau critique de capacités nationales, tant au sein des institutions gouvernementales que parmi les acteurs clés des communautés et de la société civile. Cette stratégie intégrée est particulièrement pertinente étant donné que les pays bénéficiaires ont en commun de nombreux éléments du patrimoine culturel immatériel. Beaucoup de pratiques du patrimoine culturel immatériel sont partagées par les communautés dans plusieurs États, tandis que les emprunts culturels et les flux migratoires se déploient au-delà des frontières nationales. Ce projet peut ainsi contribuer à l'intégration sous régionale et à l'émergence d'une vision partagée du patrimoine culturel immatériel, dont on peut espérer qu'elle donnera lieu à une coopération accrue dans les activités de sauvegarde, y compris la possibilité de candidatures multinationales.

Ce projet a également été élaboré de façon à laisser suffisamment de temps pour l'évaluation de la formation et des supports pédagogiques produits, ainsi que pour leur révision éventuelle afin de mieux répondre aux besoins identifiés aux niveaux national et sous régional. Par ailleurs, il est prévu que les participants restent en contact par la suite afin d'encourager le développement de réseaux de coopération nationaux et sous-régionaux. À partir des commentaires des participants, l'UNESCO va affiner les supports de formation pour qu'ils soient utilisés dans d'autres ateliers.

La mise œuvre du projet qui découle des priorités initialement identifiées par les partenaires nationaux leur a permis de confirmer leur importance et la nécessité de les poursuivre tant elles répondent aux besoins des régions des pays et de leurs communautés. Les autorités de ces régions qui ont réservé le plus grand accueil aux activités du projet n'ont cessé de demander leur multiplication et leur pérennisation. Ces messages ont été remontés au niveau central par les représentants des ministères ainsi que par l'équipe de l'UNESCO qui a eu des réunions avec l'ensemble des ministres de la culture des pays pour les sensibiliser à la meilleure poursuite des réalisations prometteuses du projet. Un exemple immédiat de la multiplication et pérennisation des résultats des activités menées dans le cadre du projet a été la tenue en Tunisie de 24 réunions régionales animées par les participants ayant pris part aux formations nationales sur la Convention de 2003, initiées et financées par le Ministère de la culture.

En outre, grâce à une contribution volontaire d'un nouveau donateur au Fonds du patrimoine culturel immatériel, le projet devrait connaître une seconde phase qui permettra de consolider les acquis des activités menées tout en répondant aux nouveaux besoins de renforcement des capacités mis en lumière lors de la réunion à mi-parcours, en particulier dans le domaine des plans de sauvegarde, des demandes d'assistance internationale et de la relation entre le PCI et le développement durable.

V. Plan de travail

Les activités pour l'année 2 ont été partiellement réalisées en raison du décalage des premières activités prévues, pour les raisons expliquées ci-dessus.

Pays	Activités prévues pour l'année 2 sur le plan initial	Réalisée (oui/non)
Maroc	Travail sur le terrain pour la préparation de l'inventaire du PCI	en cours
	Atelier de formation sur la préparation des dossiers de candidatures	oui
	Atelier de clôture du projet	non
Mauritanie	Travail sur le terrain pour la préparation de l'inventaire du PCI	oui
	Atelier de formation sur la préparation des dossiers de candidatures	non
	Atelier de clôture du projet	non
Tunisie	Travail sur le terrain pour la préparation de l'inventaire du PCI	en cours
	Atelier de formation sur la préparation des dossiers de candidatures	oui
	Atelier de clôture du projet	non

De plus, la dernière tranche de la contribution finalement versée par le donateur en fin d'année 2015, réduite de 70% par rapport au budget initialement approuvé, permettra de mettre en œuvre une activité qui avait été mis en suspens en raison des coupures budgétaires, à savoir le soutien aux politiques pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Tunisie.

- Les discussions avec le partenaire national nécessitent parfois beaucoup de temps. Il est important de trouver le rythme de travail approprié avec les partenaires, des progrès restent cependant à faire du fait de leurs multiples occupations.
- Le calendrier du partenaire national ne permet parfois pas d'organiser des ateliers dans des dates convenables (examens, vacances, fêtes...) ; les décalages nécessaires ont été opérés pour tenir compte des contextes socio-culturels locaux.
- Concernant le matériel pédagogique, un certain nombre de commentaires ont été formulés par les participants sur la traduction arabe. Il est vrai que la traduction en langue arabe est un défi car il existe différents types de langue arabe suivant les pays. Il convient cependant de souligner que la traduction a été réalisée par les services officiels de traduction de l'UNESCO qui appliquent le standard de l'arabe utilisé dans le contexte des Nations Unies.